

/FG.

REPUBLIQUE DU DAHOMEY
-:-:-:-
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE
-:-:-:-
MINISTERE DES FINANCES
ET DU TRAVAIL
-:-:-:-

DECRET

ANNEE 1962 - N° 199 /PR-MFT-DB

DIRECTION DU BUDGET
-:-:-:-

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

VU la Constitution du 26 Novembre 1960;
VU le Décret n°62/PR du 13 Février 1962 nommant
les membres du Gouvernement;

VU la loi organique n°59-35/ALD du 31 Décembre
1959 portant création et organisation des Conseils Géné-
raux, notamment son article 44;

DECRETE :

ARTICLE 1er.- Est approuvée, la délibération n°62/I du 24
Mars 1962 du Conseil Général du Sud autorisant la partici-
pation financière du Département du Sud à la constitution
de la Société d'Economie Mixte pour l'Equipement et l'Ex-
ploitation Hôtelière et Touristique du Dahomey(Sodatouris-
me), fixant le montant de cette participation en numéraire
à CINQ MILLIONS de francs C.F.A. pour l'acquisition de
CENT (100) actions de dix mille (10.000) francs C.F.A.
chacune et désignant comme représentant dudit Département
Monsieur CHODATON Gilbert au sein du Conseil d'Administra-
tion de cette Société.

ARTICLE 2.- Le présent décret sera enregistré et publié au
Journal Officiel de la République du Dahomey./.-

AMPLIATIONS

PR..... I5
JORD..... I
CF..... I
MFT..... I
DB..... 2
MAID..... I
C.Gal du Sud... I
Trésor..... I
Préfet du Sud.. I
Assemb.Nationale 8

VU :
LE MINISTRE DES
FINANCES ET DU
TRAVAIL,

B. B O R N A

PORTO-NOVO, le 3 MAI 1962
LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

H. M A G A

VU :
LE CONTROLEUR FINANCIER,

VU :
LE MINISTRE DES AFFAIRES INTERIEURES
ET DE LA DEFENSE,

M. A R O U N A